



CANDIDATURE AU BATONNAT 2021-2022

NADEGE MARTY DAVIES

*Pour une profession forte car solidaire,
Indépendante car libre dans ses modes d'exercice*

Suite à ma prestation de serment, à Toulouse, en 2004, j'ai débuté au sein de notre barreau en tant qu'avocate collaboratrice. A l'issue de deux années, j'ai décidé de m'installer. A ce jour, 16 ans plus tard, à 42 ans, je suis installée à titre individuel avec une équipe de collaboratrices.

J'ai décidé de me présenter à cette élection au Bâtonnat parce que la crise qui nous impacte ne peut servir de prétexte pour remettre en cause notre indépendance, ni pour porter atteinte aux droits de la défense.

Notre solidarité sera notre force

Nos différences et nos activités si diverses, que nous devons promouvoir, nous permettront d'affronter *les défis de demain*.

Depuis trois ans, mon investissement au sein du Conseil de l'Ordre demeure plein et entier.

Je suis également membre correcteur de l'examen d'entrée dans notre profession, et j'interviens à l'Ecole des Avocats.

Je suis membre de six commissions, Présidente de la Commission Modes d'exercice et administratrice à la CARPA.

Cela me permet d'avoir une vision complète de la réalité des difficultés que chacune et chacun d'entre nous rencontre, et une **vision prospective** de notre profession.

La nécessaire visibilité de notre profession vis-à-vis des tiers sur les compétences de chacune et chacun d'entre nous est primordiale pour que l'avocat devienne le premier référent des particuliers et des entreprises.

Visionner la vidéo

<https://youtu.be/TTTIVhP9B0k>

MON PROGRAMME EN SEPT POINTS

Promouvoir le jeune barreau

Une profession dynamique et connectée : faciliter une installation pérenne dans notre profession.

Protection du statut de collaboratrice/collaborateur. Formation et accès aux permanences. Partage de bureaux dans le respect de notre secret professionnel et de notre Règlement Intérieur National. Recherche de partenariat avec des crèches.

Création d'une commission sur la transmission des cabinets : accompagnement et rencontre entre les jeunes et celles et ceux qui veulent transmettre leur cabinet.

S'opposer à toute atteinte à notre indépendance

Une profession combative. Réforme à venir sur l'aide juridictionnelle : s'opposer aux structures dédiées qui constituent une atteinte grave à notre indépendance.

Faciliter l'obtention des avances sur l'aide juridictionnelle - décret du 29 mai dernier. Faciliter la délivrance des Attestations de Fin de Mission. Rencontre avec les chefs de juridiction. Revalorisation de l'aide juridictionnelle.

Développer nos activités

S'emparer des nouvelles activités comme les Modes Alternatifs de Résolution des Litiges ou l'acte d'avocat, et tirer le meilleur des nouvelles technologies.

Une profession visible : l'avocat doit être le premier référent des particuliers et des entreprises.

Se rencontrer pour mieux s'unir

Une profession forte de ses différences : se rencontrer pour mieux se connaître et faire face aux enjeux de demain.

Création d'un lieu de rencontre pour toutes et tous et d'une permanence pour me rencontrer et rencontrer les membres du Conseil de l'Ordre.

Réaffirmer nos valeurs

Ne pas accepter les réformes qui portent atteinte à notre indépendance, à notre serment, et à l'équilibre économique de nos cabinets.

Maintenir les audiences

Une profession garante des droits de la défense. Ne pas accepter une justice sans audience et des audiences sans avocat.

Plafonner les cotisations ordinales sur les années 2021-2022

Une profession solidaire avec le plafonnement des cotisations sur les années 2021/2022. Renouveler les mesures exceptionnelles en supprimant l'appel de la cotisation fixe ordinale sur le premier semestre 2021. Ne pas augmenter les cotisations ordinales sur les années 2021-2022.

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères, c'est un projet pour une **profession forte, solidaire, indépendante et libre**, que je vous propose de mener avec force et détermination si vous me donnez votre confiance en m'élisant comme votre Bâtonnière.